

## OBJECTIFS

- **Faire** le point sur la réglementation accessibilité ERP
- **Acquérir** une méthodologie d'analyse des exigences d'accessibilité aux handicapés
- **Connaître** les principes de réalisation d'un diagnostic « accessibilité » pour les projets d'aménagement ou de « mise aux normes » pour les bâtiments existants
- **Sensibiliser** à la nécessité d'évaluer les risques professionnels
- **Savoir** préparer un programme d'actions de prévention
- **Compléter** si nécessaire le Document Unique par un Plan de Prévention des Risques

## NIVEAU & PUBLIC

### SPÉCIALISATION

Syndics d'immeubles, Administrateurs de biens,  
Diagnosticheurs immobiliers

**Prérequis** : aucun

## PROGRAMME

### I - ACCESSIBILITÉ AUX HANDICAPÉS

- Les différents handicaps
- Les nouvelles obligations
- Les échéances à respecter
- Les dérogations éventuelles
- La mise aux normes des bâtiments existants
- Les préconisations suivant le type de handicap

## MODALITÉS DE PARTICIPATION

**Durée** : 1 jour (soit 8 heures)

**Moyens pédagogiques** : Cas pratiques - Support pédagogique  
Quiz d'évaluation finale

**Matériel nécessaire** : vidéo projecteur, paper-board

**Effectif maximum** : 20

## INTERVENANT(S)

**Formateur** : Avocat spécialisé en droit immobilier

*Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM*

## TARIFS

**Adhérent FNAIM** : 220 € HT

**Non Adhérent FNAIM** : 320 € HT

### II - SENSIBILISATION À L'ÉVALUATION DES RISQUES

- L'inventaire des dangers auxquels sont confrontés les salariés dans une copropriété
- Les obligations de l'employeur
- La protection des salariés
- L'information obligatoire des salariés
- Le programme des actions après évaluation des risques
- Le suivi des actions dans le temps